



Notre propriétaire ne respecte pas le contrat

Par **samyjess**, le **10/08/2009** à **17:38**

Bonjour,

Nous sommes locataire depuis mi avril d'un appartement 4 pièces, 1 place de parking et 1cave (stipulé dans notre contrat de location). Lorsque nous avons signé notre bail avec l'agence celle ci nous a demandé un peu de patience pour avoir accès à la cave qui était encore encombré par des meubles appartenant à la propriétaire. Patient jusqu'à aujourd'hui, je réclame le droit d'accès à la cave pour y stocker des choses qui sont actuellement encombrées dans la future chambre de notre bébé qui doit naître dans 15 jours. L'agence nous fait comprendre qu'elle ne sait plus quoi faire car la propriétaire fait la sourde oreilles!!!! Je me retrouve dans une impasse totale!!!
J'ai des droits et en sais comment les faire appliquer.
Merci de me renseigner si il vous en est possible.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **19:02**

[fluo]Adil de NICE [/fluo]: 5, Rue du Congrès
06000
Tél: 04.93.98.77.57
Fax: 04.92.09.19.22

[fluo]Adil de CANNES [/fluo]: 6, rue Forville 06400
Tél: 04.93.39.38.00
Fax: 04.93.99.59.30

Bonsoir, en effet l'attitude du propriétaire est inadmissible (trouble de jouissance de la propriété), après tout vous payez un loyer, contactez l'agence départementale pour l'information des locataires le proche de chez vous, adresses ci-dessus, ils tiennent des permanences juridiques, courage à vous, bonne soirée

Par **samyjess**, le **10/08/2009** à **19:27**

merci beaucoup pour l'info.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **19:28**

de rien, bonne continuation à vous